



Annecy, le 27 novembre 2025,
en la fête de Saint Siffrein

JUBILÉ 2025

« Pèlerins de l'espérance »

RECEPTION DE LA GRACE DE L'INDULGENCE PLENIERE

Yves Le Saux
Evêque d'Annecy

Chers frères et sœurs,

Le Pape François a ouvert la Porte Sainte de la Basilique Saint-Pierre le 24 décembre 2024 marquant ainsi le début du Jubilé ordinaire de 2025. Celui-ci s'achèvera le 6 janvier 2026 en la solennité de l'Epiphanie du Seigneur.

C'est un grand moment de grâces pour toute l'Eglise, « une année de bienfaits accordée par le Seigneur » (cf. Isaïe 61,2) !

Il sera possible de recevoir la grâce de l'indulgence plénier dans le diocèse lors de la Journée Jubilaire diocésaine, samedi 29 novembre 2025 à La Roche sur Foron.

LA GRACE DE L'INDULGENCE PLENIERE

« Découvrir à quel point la miséricorde de Dieu est illimitée »

Dans la bulle d'indiction du Jubilé ordinaire de l'année 2025, *Spes non confundit* (9 mai 2024), le pape François a souligné que l'Indulgence est l'expression de la miséricorde de Dieu qui « devient indulgence du Père qui rejoint le pécheur pardonné à travers l'épouse du Christ [l'Eglise], et le libère de tout ce qui reste des conséquences du péché ». Il invite à découvrir ce don de l'indulgence jubilaire : « L'indulgence, en effet, permet de découvrir à quel point la miséricorde de Dieu est illimitée ».

Première étape d'un chemin de sainteté pour se relever, changer de direction, aller vers le haut.

Lorsque l'on a trahi, blessé, moralement ou physiquement ses proches ou autrui suite à un comportement délibéré, quelle qu'en soit l'issue, cela laisse des traces, un poids à porter. Le mal que l'on commet nous fait tomber, brise notre cœur.

Se relever, changer de direction, aller vers le haut alors que l'on a pris la direction du bas, autrement dit, se convertir est la première étape d'un chemin de sainteté.

C'est ce que le Seigneur produit en nous dans la confession. Le pardon nous relève mais il nous reste les conséquences du mal, le chemin à refaire, les blessures à cicatriser. Il reste encore à réparer, à reconstruire, à remonter tout ce qui a été brisé, détruit, abaissé en nous par notre péché.

La bonté de Dieu nous a pardonné, elle est encore là pour nous accompagner sur le chemin de la reconstruction. De l'offrande de Jésus sur la Croix qui a tout racheté, nous pouvons recevoir cette *indulgence* que nous dispense l'Eglise : alors nous n'avons pas à réparer plus que nous ne pouvons.

Tout se fait par Dieu, mais rien ne se fait sans nous ; c'est pourquoi cette *indulgence* n'est pas automatique, elle est donnée à ceux qui accomplissent certains actes concrets posés pour grandir en sainteté.

COMMENT RECEVOIR L'INDULGENCE PLENIERE LORS DE LA JOURNÉE DIOCESAINE DU JUBILE ?

Pour recevoir l'indulgence plénière, il faut :

- Recevoir le Pardon par la Confession sacramentelle ;
- Recevoir la Communion eucharistique ;
- Prier aux intentions du pape ;

L'indulgence peut être reçue plusieurs fois durant l'année jubilaire, mais pas plus d'une fois par jour. On peut la recevoir pour soi ou pour un défunt, c'est une manière concrète de prier pour l'un de nos morts et qu'il soit aidé dans son chemin vers le ciel.

